

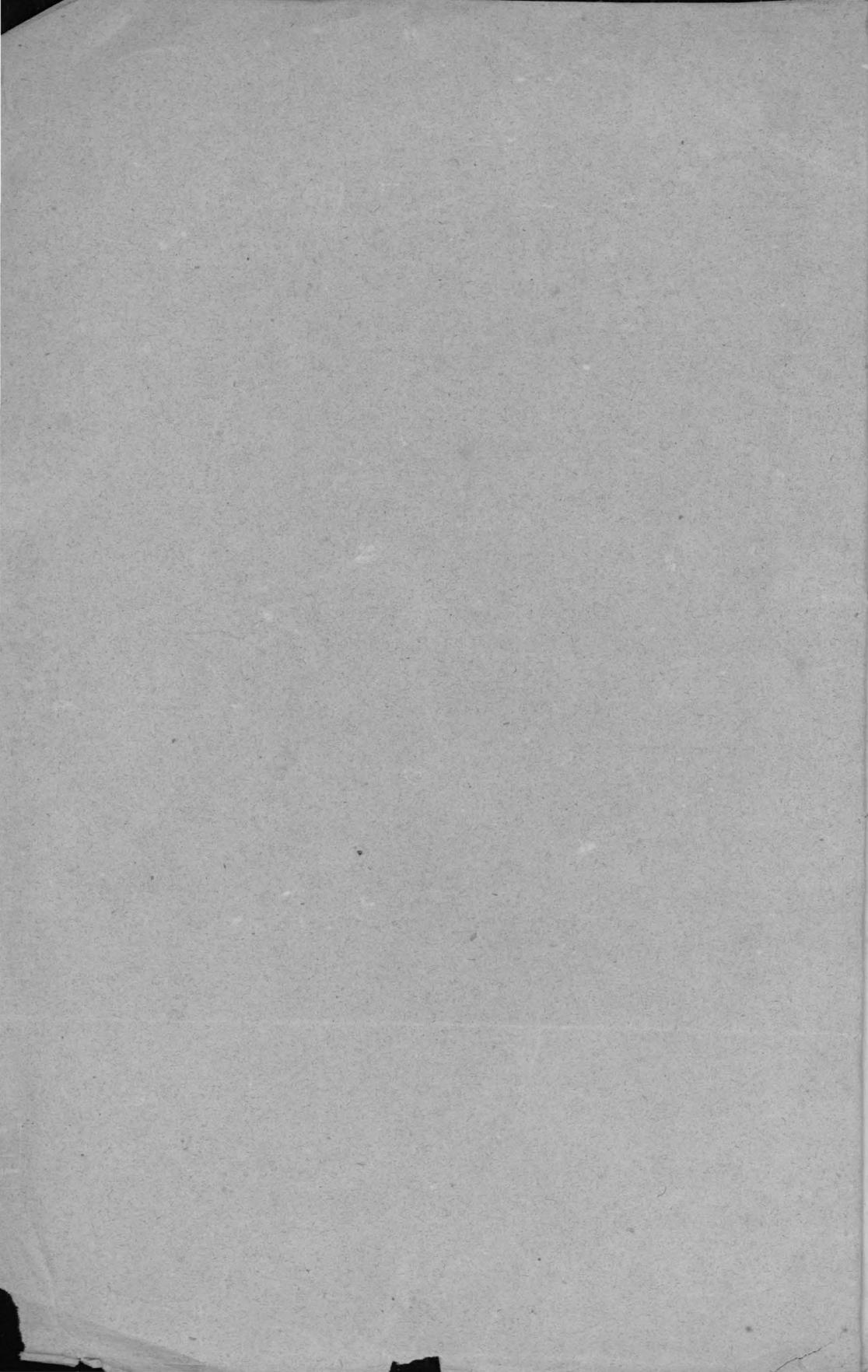
10

Lechevalier [Jules]

FD 6017

Jules Lechevalier

Paris 1833.



FD 6017

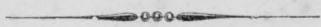
PROGRAMME

D'UN COURS

D'ÉCONOMIE GÉNÉRALE,

PRÉSENTÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.



En me proposant pour enseigner l'économie politique, je ne viens pas continuer ceux qui ont fait consister toute la théorie de la science économique dans les questions de douanes, d'impôt ou de crédit public, et qui se sont bornés à enregistrer, sans ordre, quelques faits superficiels de la vie des nations. Je rendrai justice aux travaux des économistes comme préparatoires à la science; mais je serai obligé de dire que la science n'est pas faite encore.

L'école des économistes a produit ses fruits: elle nous a donné une politique de destruction, qui va jusqu'à nier l'amortissement de la dette publique, et qui ne connaît pas d'autres moyens d'amélioration que des reviremens d'impôts; elle nous a donné l'attaque à la *propriété* qui a commencé par les doctrines, sur la baisse *progressive* de l'intérêt, et qui a fini par l'*abolition de l'héritage* et de la faculté de *capitaliser*. Sous ce rapport le saint-simonisme est l'enfant légitime de l'économie po-



CB 223496

litique moderne; seulement il a conclu là où les autres n'ont fait que raconter, et il a pris pour le commencement d'une *ère nouvelle* le terme final d'une *SÉRIE SUBVERSIVE*. J'ai été jusqu'au bout de cette série subversive, et je me suis relevé pour essayer de constituer la vraie science économique, celle qui fait entrer TOUS LES INTÉRÊTS, anciens et nouveaux, comme termes obligés de l'*équation sociale*.

ÉCONOMIE GÉNÉRALE,

ou

SYSTÈME DES INTÉRÊTS MATÉRIELS

DE L'ASSOCIATION HUMAINE.

PROLÉGOMÈNES.

Constitution de l'ÉCONOMIE GÉNÉRALE comme science à la fois positive et spéculative.

1. Définition.

Science des *besoins* et des *moyens* de l'homme et de la société considérés sous le rapport de la VIE PHYSIQUE. — Base matérielle de la science sociale.

2. Sphère de la science.

Elle embrasse tous les faits de la vie sociale ; elle est la *statique* et la *dynamique* du mouvement social. Elle est au CORPS SOCIAL ce que l'*anatomie* et la *physiologie* sont au corps humain.

3. Division principale.

L'Économie générale se divise en deux parties :

1° L'ÉCONOMIE SOCIALE ou système de *production*, *circulation*, *distribution* et *consommation* des richesses. — C'est l'action libre de l'industrie et de la propriété dans le mouvement social.

2° L'ÉCONOMIE POLITIQUE ou système gouvernemental, comprenant les moyens d'administration, de garantie et de défense.

Importance de cette division pour l'éducation politique des nations.

4. Méthode.

1° Étude des faits. 2° Théorèmes généraux et LOIS. 3° Problèmes à résoudre. 4° Solutions pratiques.

La Statistique est le principal levier d'observation.

5. But de l'économie générale.

Développement des MOYENS échus à l'homme, pour conserver, améliorer et perfectionner sa nature physique.

Établir l'équilibre entre les *besoins* et les *moyens* d'un individu, d'une nation, de l'humanité.

Établir l'équilibre entre l'*humanité* et le système de la *nature* environnante. (Eaux, air, etc.)

6. Rapports de l'économie générale avec les autres sciences.

Rapports avec le *droit civil*, dont elle est la cause première, puisque c'est par elle et pour elle que s'établissent les contrats, la propriété, les obligations, etc. ;

— avec le *droit politique* par les impôts, les douanes, le crédit public, etc. ;

— avec le *droit commercial* par les contrats d'assurance, etc. (Ici encore l'étude des faits et de l'économie vivante de la société est la condition première de l'intelligence et de l'application de la *loi écrite*.) ;

— avec le *droit des gens* par les *traités de commerce*, les blocus, les prises, les droits d'aubaine, le système colonial ;

— avec la *science* et les *arts* par les intérêts de l'industrie littéraire ;

— avec la *morale* par le lien nécessaire qui rattache les vertus et les vices de l'homme à ses habitudes de travail et de consommation, aux conditions physiques de son existence.

7. Fonction de la science dite *Économie générale*.

Élaborer les *matières premières* de la législation.

Fournir au gouvernement les données théoriques nécessaires à son action exécutive.

Initier le plus grand nombre d'hommes possible à la connaissance des vrais intérêts sociaux.

8. Nécessité d'un nouvel enseignement économique.

Tous les travaux de la science moderne ont eu une direction *subversive*, car ils ont abouti à une attaque *directe* ou *indirecte* de la propriété.

Problème fondamental de l'Économie.

POINT DE VUE THÉORIQUE.

« Étant donnée l'espèce humaine avec
 » ses *besoins* et ses *moyens*, — ayant
 » pour champ de travail la terre et l'ex-
 » ploitation des divers règnes, — trouver
 » le MÉCANISME qui, soit pour la *produc-*
 » *tion*, soit pour la *circulation*, soit
 » pour la *distribution*, soit pour l'*admi-*
 » *nistration*, soit pour la *consommation*,
 » produise le plus d'*effets* avec le moins
 » *forces* et de *frottemens*. »

POINT DE VUE PRATIQUE.

« Étant donné un peuple avec ses for-
 » ces sociales *actuellement* existantes,
 » trouver la *RÉSULTANTE* de ces forces, et
 » les conditions susceptibles de leur im-
 » primer l'*impulsion progressive*, sans
 » violer, au profit de la *masse*, les intérêts
 » de l'*INDIVIDU*, et réciproquement les
 » intérêts de la *MASSE* au profit de l'*in-*
 » *dividu*. »

APERÇU HISTORIQUE.

Ici, avant d'aborder la science en elle-même, je me proposerais de constater l'état des diverses écoles qui exercent aujourd'hui de l'influence en *France*, en *Angleterre* et en *Amérique*.

L'Allemagne est, sous le rapport de la science économique, tout-à-fait à la suite de la France et de l'Angleterre. Je n'aurai à faire mention que de trois hommes, savoir :

Au point de vue *positif*, M. GAU, professeur à Heidelberg (École de Say et A. Smith);

Au point de vue *spéculatif*, HEGEL, autrefois professeur à Berlin, dans la partie de sa philosophie de droit intitulée *System der Bedürfnisse*; et KRAUSE, mort inconnu à Munich, le seul philosophe allemand qui ait produit une conception spéculative en économie sociale.

Voici comment j'envisage la classification des diverses écoles :

ANCIEN RÉGIME. — (Résultat naturel et instinctif des premiers développemens de l'industrie.)

SYSTÈME RÉGLEMENTAIRE ET GOUVERNEMENTAL. — *Maîtrises et corporations*.

1° ORIGINE DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE.

Efforts pour nier l'ancien système et constituer le nouveau.

■ Quesnay, Gournay, Larivière, Turgot.

2° SYSTÈME DE LIBERTÉ ET DE CONCURRENCE ANARCHIQUE.

Adam Smith.

J.-B. Say.

Destutt de Tracy.

3° SYSTÈME CRITIQUE.

Malthus.

Mill.

Sismondi.

4° NÉGATION DE LA CONCURRENCE.

Robert Owen et Thompson. — Skidmore, aux États-Unis.

5° SYSTÈME D'ASSOCIATION SUBVERSIVE.

Communautés coopératives, ou *monachisme* industriel.

Saint-Simon et son école : tendance à la *FÉODALITÉ* industrielle.

6° SYSTÈME SOCIÉTAIRE.

Charles Fourier. — Association libre, et en participation suivant *CAPITAL, TRAVAIL ET TALENT*. — Combinaison simultanée des travaux de culture, fabrique, ménage et commerce. — Constitution de la *propriété individuelle* et de l'*héritage familial* dans l'intérêt des trois classes *riche, moyenne et pauvre*.

7° Point de vue particulier du professeur, en face des diverses écoles.

Subalterner les questions d'*économie politique* (impôt, crédit public, douanes, etc.) aux questions d'*ÉCONOMIE SOCIALE* (organisation du travail, commerce, salaire, etc.)

Négation de la *théorie critique* de J.-B. Say et de la *théorie organique* des saint-simoniens.

Réduire à l'*actuel* et au *possible*, suivant les intérêts de la société française en 1833, avec le régime constitutionnel tel qu'il est actuellement établi, les diverses conceptions d'organisation industrielle proposées par la science sociale.

THÉORIE GÉNÉRALE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE.

Trois parties : 1^o Économie sociale. — 2^o Économie politique proprement dite. — 3^o Rapports de l'Économie sociale avec l'Économie politique.

PREMIÈRE PARTIE.

ÉCONOMIE SOCIALE.

Huit sections : 1^o Du travail. — 2^o De la production. — 3^o De la circulation. — 4^o Des moyens mécaniques de production et de circulation. — 5^o Des diverses circonscriptions locales considérées comme *centres* ou *ateliers* du travail industriel. — 6^o De la distribution des richesses. — 7^o De la consommation. — 8^o De la population, ou rapport du nombre des habitans avec la production et la consommation.

SECTION I.

DU TRAVAIL SOCIAL.

1 *Du travail en général, quel qu'en soit l'objet.*

Le travail est *directement* ou *indirectement* la source de toutes les richesses.

La question principale du système des intérêts matériels est beaucoup plutôt dans l'ÉTAT INTRINSÈQUE du travail et de ses diverses branches que dans les rapports EXTRINSÈQUES de l'industrie avec la législation et le gouvernement.

Les vices fondamentaux de notre état social ne tiennent ni à la forme actuelle des institutions *gouvernementales*, ni à la constitution de la *propriété* mobilière ou immobilière. Ces vices sont inhérens au MÉCANISME ÉCONOMIQUE en lui-même.

2. *Analyse du mécanisme économique et des trois modes du travail industriel.*

1° Le monopole régulier et exclusif (système des maîtrises). — 2° Le monopole irrégulier et anarchique faussement appelé CONCURRENCE (état actuel de l'industrie en France, en Angleterre et aux États-Unis). — 3° L'unité d'action et la combinaison régulière des différentes industries ou CONCURRENCE SOCIALE (état supérieur prévu par la science et non encore réalisé).

Le travail doit-il être régulièrement organisé?

Critique du règlement militaire appliqué à l'industrie.

Critique du règlement monacal.

Avantages de l'excessive division du travail pour la *production*, ses inconvénients par rapport au *développement humain*. — Antinomie à résoudre.

3. Critique de l'opposition établie entre les *oisifs* et les *travailleurs*, à titre de PROPRIÉTAIRES d'une part, et de PROLÉTAIRES de l'autre.

L'état plus ou moins grand d'oisiveté ou de travail chez un individu ne dépend pas de sa *fortune*, acquise ou reçue par transmission héréditaire, mais bien de sa *portée morale*, de son éducation et des occasions d'essor et de développement qui lui sont offertes par la société.

4. *Objets principaux du travail.*

1° L'ART ou le beau.

Des formes diverses de l'art. — Sa destination sociale.

Application des principes de l'*économie* aux beaux-arts.

2° La SCIENCE ou le vrai.

Des formes diverses de la science. — Sa définition sociale.

Application des principes de l'*économie* à la science.

3° L'INDUSTRIE ou l'utile.

Classification des arts industriels. — Destination sociale de l'industrie.

Application des principes de l'*économie* à l'industrie.

5. Critique de la distinction des économistes entre les produits *matériels* et *immatériels*.

Analogie du système économique dans toutes les sphères.

SECTION II.

DE LA PRODUCTION SOUS TOUTES SES FORMES.

La *culture* et la *fabrique* sont les deux branches du système industriel qui se rapportent le plus immédiatement à la production.

1. *Valeur des travaux agricoles.*

Ils fournissent les MATIÈRES PREMIÈRES de la production et de la consommation.

Quels sont les avantages de la *grande culture* et de la *petite culture*? — Antinomie industrielle. — Ne peut être résolue que par un accord combiné de l'intérêt collectif et de l'intérêt individuel.

2. *Valeur des travaux manufacturiers.*

Ils approprient à l'*usage humain* les matières premières fournies par la culture.

Avantages et inconvénients des grandes manufactures. — Utiles à la production, nuisibles à l'ouvrier. — Antinomie à résoudre.

3. *Dangers qui résultent de l'isolement des travaux manufacturiers et des travaux agricoles.*

Chômage. — Encombrement des villes. — Désertion des campagnes. — Carence des capitaux pour la culture.

4. *De l'exploitation intérieure du globe (mines et carrières) considérée comme travail mixte entre la culture et la fabrique.*5. *Rôle des capitaux mobiliers et immobiliers dans la production.*

La baisse de l'*intérêt* est-elle favorable au travailleur? — Cet avantage n'est que relatif et résulte de l'opposition établie entre le capitaliste et le travailleur dans notre mauvais mécanisme industriel.

Le travailleur reçoit lui-même le contre-coup de la baisse des capitaux par une difficulté plus grande à faire fortune. — Dans l'état normal de l'industrie, l'accroissement de la production doit profiter au capitaliste aussi bien qu'au travailleur.

Cette doctrine de la *baisse progressive de l'intérêt*, admise généralement aujourd'hui, conduit à l'abolition de la propriété individuelle, et détruit la meilleure garantie d'indépendance et de liberté.

6. *Du crédit dans ses rapports avec la production.*

Fonctions du banquier comme intermédiaire entre le capitaliste et le travailleur.

Différence entre le fermage et la commandite.

7. *Examen des effets des trois modes de travail sur la production.*

LOIS GÉNÉRALES DE LA PRODUCTION.

Réfutation de la théorie Malthus.

Dans un bon système industriel l'équilibre de la production avec les besoins de subsistance est toujours possible.

SECTION III.

DE LA CIRCULATION, OU ÉCHANGE DES FRUITS DU
TRAVAIL SOCIAL.

1. *Du commerce considéré comme lien industriel des nations.*

Fonctions diverses du commerce. — Transport des produits *bruts* ou *manufacturés*. — Relation entre le commerce et les autres branches du système industriel. — Oppression du petit commerce par le commerce en gros. — Oppression du consommateur par le petit commerce.

Le commerce est-il *producteur*? Non. Il est *intermédiaire* entre les consommateurs et les producteurs, et *agent nécessaire* de la production.

2. *De la valeur des objets.*

La proportion entre l'*offre* et la *demande* détermine la VALEUR VÉNALE d'un objet. — La production d'*utilité* détermine la VALEUR RÉELLE.

Effets du mécanisme commercial sur la disproportion entre la *valeur réelle* et la *valeur vénale*.

Des valeurs *mobilières* et *immobilières*.

3. *De la monnaie comme agent de la circulation industrielle.*

La monnaie est la *commune mesure fixe* des valeurs, et le moyen d'échange le plus certain.

La monnaie possède une valeur *réelle* indépendante du coin et de l'effigie du souverain.

Du change intérieur et extérieur ou commerce des monnaies.

4. *Du papier comme agent de circulation industrielle.*

Le *papier-monnaie* (billet à ordre, billet de banque, etc.), soit qu'il vienne d'un individu, soit qu'il vienne d'une compagnie, n'a jamais qu'une valeur non pas *fictive*, mais PRÉSUMPTIVE et de confiance.

Les *billets à ordre*, les *billets de banque* sont des agens fort utiles dans la circulation commerciale, ils sont nécessaires au mécanisme actuel de l'industrie. Toutefois ils présentent beaucoup d'inconvéniens : ils ne seraient sans danger qu'autant qu'ils seraient *garantis* par une valeur réelle, un produit effectif, ou par une solidarité sociale entre le *tireur*, le *tiré* et le *porteur*.

5. *De la faillite et de la banqueroute.*

6. *De l'accaparement et de l'agiotage.*

Jusqu'à quel point la spéculation commerciale est-elle légitime ?
Différence entre le *gain* et le *lucre*.

LOI GÉNÉRALE. — Le commerce est utile en raison directe de la simplicité de ses rouages et du bon marché de la commission qu'il prélève sur la valeur réelle du produit.

L'état normal des relations commerciales est l'équilibre entre l'*offre* et la *demande*.

SECTION IV.

DES MOYENS MÉCANIQUES DE PRODUCTION ET DE CIRCULATION.

1. *Des machines de production.*

Les machines productives ajoutent les forces de la nature à la force de l'homme.

L'invention d'une machine émancipe le bras de l'homme, multiplie sa puissance, adoucit la condition des *bêtes de somme*, augmente la production et diminue le prix des denrées.

Toutefois, par un effet désastreux du mécanisme industriel, l'introduction des machines cause une perturbation accidentelle dans la circulation, et détériore la condition de l'ouvrier. — Antinomie à résoudre.

2. *Voies de communication et machines locomotives.*

Avantages des communications pour l'échange et la production des richesses.

Comparaison de la navigation par fleuves et rivières avec la navigation des canaux. Avantages du mode combiné.

Effets de la découverte de la boussole sur le développement industriel.

Les chemins de fer et autres voies de communication produisent dans le mécanisme industriel des effets *analogues* à ceux des machines productives. — Antinomie à résoudre.

Est-il avantageux d'abandonner AUX GRANDES COMPAGNIES la construction des chemins et canaux ?

LOI GÉNÉRALE. — A mesure que les nations avancent dans l'échelle sociale, l'application des machines s'étend et les communications se multiplient. La limite de ce développement serait l'émancipation complète du bras humain, et l'union aussi directe que possible de chaque point de la surface habitée du globe avec tous les autres.

SECTION V.

DES CENTRES DE TRAVAIL.

Des diverses CIRCONSCRIPTIONS LOCALES considérées comme *centres* et *ateliers* du travail industriel.

1. *Examen de la commune, du canton, de l'arrondissement, de la grande ville et de la capitale, sous le rapport de l'économie industrielle.*

Analyse d'un *village* et d'une GRANDE CAPITALE.

2. *Loi de combinaison des industries dans ces différents centres d'exploitation.*

La limite du perfectionnement serait un système industriel où chaque localité, pourvue des *fonctions essentielles*, indispensables à son travail quotidien, ne se livrerait en *culture* et en *fabrique* qu'aux industries les plus favorables à son sol et à ses facultés productives, et demanderait AU COMMERCE tous les autres objets de sa consommation.

SECTION VI.

DE LA DISTRIBUTION DES RICHESSES, OU RÉPARTITION DES FRUITS
DU TRAVAIL.

1. *Des différens modes de participation à la richesse sociale.*

L'intérêt du capital (rente, loyer ou fermage).

Le gain du maître ou chef d'atelier (soit qu'il résulte de la vente en PREMIÈRE MAIN ou en SECONDE MAIN.)

La commission de l'entrepreneur ou de l'entremetteur industriel.

Le salaire de l'ouvrier.

2. *Évaluation de la proportion qui doit exister entre ces diverses parts.*

Dans le mécanisme actuel, l'ouvrier, le maître, le fabricant, le négociant, le cultivateur, le banquier, le capitaliste, l'entrepreneur sont à la fois LIÉS et OPPOSÉS d'intérêt. — Solution de cette antinomie.

3. *Erreur des saint-simoniens sur le problème de la répartition.*

En prétendant abolir le *salaire*, le Saint-Simonisme constituait pour tous les hommes et pour toutes les fonctions un seul mode de répartition : le *salaire gouvernemental*.

LOI GÉNÉRALE. La répartition normale de la richesse serait la participation de chacun aux bénéfices et aux pertes à titre de COOPÉRATEUR COMMANDITAIRE, selon son *travail*, son *capital* et son *talent*. — La limite du progrès social, c'est l'universalisation de ces trois parts sur chaque tête.

SECTION VII.

DE LA CONSOMMATION, OU USAGE DE LA RICHESSE.

1. *Fonction de l'industrie domestique.*

Elle embrasse tout ce qui constitue le ménage, l'alimentation, le vêtement, etc.

L'industrie domestique est le centre général où vont aboutir *tous les produits* et d'où partent *tous les besoins*. — Par conséquent, cette branche est à elle seule aussi importante que les trois autres : c'est par rapport à elle que tout le système industriel doit être ordonné.

L'intérêt du consommateur doit être le point de mire de l'économie sociale.

3. *Des avantages et inconvéniens de la préparation en grande ou en petite échelle.*

L'administration domestique des casernes, hospices et maisons communes ne peut donner la solution de cette question. — Problème à résoudre.

4. *Du luxe.*

Ce n'est pas le luxe qui est un mal, car le luxe développe le travail. Le mal c'est le dénûment des classes inférieures; il tient au mécanisme industriel en lui-même et non à la *consommation du riche*.

La consommation du riche est encore aujourd'hui le plus puissant levier de l'activité industrielle, même dans *l'intérêt du pauvre*.

LOI GÉNÉRALES. — Équilibre entre la consommation et les conditions nécessaires du bien-être et de la santé. — Opérer les manutentions de manière que leur résultat ne soit pas en disproportion avec la somme de travail qu'elles exigent.

SECTION VIII.

DE LA POPULATION, OU RAPPORT DU NOMBRE DES HABITANS AVEC LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION.

1. *Des fausses terreurs relatives à la population.*

Les faits observés par Malthus ne sont heureusement qu'un *accident*, une condition de l'état social tout-à-fait *relative*, et susceptible d'être modifiée. L'état du globe est encore loin de l'encombrement. Avec un système de production mieux entendu et surtout une meilleure loi de *distribution de la population*, les pays, même les plus civilisés, peuvent encore supporter plus d'habitans qu'ils n'en ont aujourd'hui.

2. *Conclusions à tirer de la théorie de Malthus.*

L'encombrement des grandes villes, et les vices du système de concurrence anarchique sont les seuls faits importans à considérer dans cette théorie. — Il ne faut qu'un bon système industriel pour renverser tout l'étalage des *progressions* formulées par Malthus.

3. *Mouvement naturel de la population.*

Une fois la production bien organisée, la distribution des richesses plus équitable et l'habitation du sol mieux proportionnée, la population s'équilibre par son propre mouvement. — Le dénûment, l'incertitude d'avenir, les habitudes d'anarchie, le défaut d'élévation morale arrêtent seuls les effets de la prévoyance individuelle. — Les classes supérieures peuplent beaucoup moins que les classes inférieures; donc la multiplication désordonnée disparaîtra à mesure que la condition humaine se perfectionnera et que le passage ascendant des classes inférieures à la propriété et à l'aisance sera plus rapide.

LOI GÉNÉRALE.

Équilibre du nombre des habitans avec les moyens de subsistance.

APPENDICE.

Du système de GARANTIE applicable au régime industriel.

1. *Germe.* — Compagnies d'assurance. — Caisses d'épargnes. — Tonnes.
2. Circulation *garantie* des marchandises en entrepôt. — Système des *warrant* ou *récepissé-garantis* mis en usage à Londres, pour les marchandises reçues dans les docks.
3. Des monts-de-piété.

DEUXIÈME PARTIE.

Cette deuxième partie a uniquement pour but de bien faire connaître le mécanisme administratif et gouvernemental. C'est pour n'avoir pas analysé exactement le double mécanisme de l'action sociale et de l'action gouvernementale que les économistes se sont égarés. Ils ont demandé au gouvernement ce qu'il *ne peut faire*, voulant en même temps tirer de l'industrie elle-même ce qu'elle ne peut donner.

Dans la troisième partie, il sera traité spécialement des rapports du *gouvernement* avec le *travail social*.

ÉCONOMIE POLITIQUE ET GOUVERNEMENTALE,

OU

SYSTÈME DE DÉFENSE ET DE GARANTIE DE L'ASSOCIATION
HUMAINE.

Huit sections. — 1° Du travail administratif. — 2° Des diverses branches d'administration. — 3° Du système des monnaies. — 4° Moyens de communication et de transport. — 5° Système financier. — 6° Des circonscriptions administratives. — 7° Du système des secours publics. — 8° De la population.

SECTION I.

DU TRAVAIL ADMINISTRATIF.

Démonstration de l'action administrative et de ses rouages.
Valeur sociale et *utilité* du travail administratif.

SECTION II.

DES DIVERSES BRANCHES D'ADMINISTRATION.

Administrations défensives et administrations productives.

1. Administrations défensives.

1° Fonctions civiles et politiques. — 2° Fonctions municipales. —
3° Magistrature. — 4° Administration matérielle des cultes. — 5° Armée de terre et de mer.

2. Administrations productives.

1^o Instruction publique. — 2^o Institutions scientifiques et littéraires.

3^o Administration des beaux-arts (Théâtres, Conservatoires, Musées, Écoles de dessin, Peinture, Sculpture, etc.).

3. Des diverses régies industrielles.

Poudres et salpêtres, tabacs, etc.

SECTION III.

DU SYSTÈME DES MONNAIES.

1. Organisation de la fabrication des monnaies en France.

2. Valeur de l'empreinte du souverain sur la monnaie.

3. Evaluation historique des diverses monnaies.

4. Du papier-monnaie.

L'émission du papier-monnaie est toujours un mal. — Système de Law. — Assignats.

5. Fonction des receveurs généraux.

SECTION IV.

DES MOYENS DE COMMUNICATION ET DE TRANSPORT.

1. Exposition du rouage des diverses administrations de ce genre. — PONTS-ET-CHAUSSÉES. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.

2. État de la législation sur ces matières.

SECTION V.

DU SYSTÈME FINANCIER.

1. *Qu'est-ce que l'impôt?*

Réfutation et explication du principe, que l'impôt est toujours un mal.

L'impôt est le meilleur et le moins dangereux de tous les moyens que les gouvernements ont à leur disposition pour subvenir aux charges de l'état. — Si les charges sont utiles, l'impôt est utile.

2. *Inconvéniens et avantages des divers impôts.*

Tous les impôts d'une manière *directe* ou *indirecte* atteignent définitivement le consommateur.

3. *Assiette de l'impôt.*

L'impôt étant perçu sur le système général de la production et de la consommation, ne peut être réparti équitablement qu'autant que la production et la consommation seraient de même et préalablement réparties sur de meilleures bases. Or ceci dépend entièrement du mécanisme industriel. — Donc tout changement dans le système des impôts est illusoire et inutile, tant qu'il ne s'opère pas *antérieurement* un changement analogue dans le système industriel.

Dans l'état actuel, il faut s'en tenir aux maximes émises par M. de Tracy dans le commentaire sur Montesquieu. — Les meilleurs impôts sont les *plus variés*, les *plus anciens*, et les moins *vexatoires* dans le mode de perception.

4. *Du crédit public.*

Le système du crédit public est fondé sur la confiance des particuliers dans le gouvernement. Toutefois, le gouvernement n'étant pas producteur direct de la richesse, il est toujours obligé de demander à l'impôt ses moyens de remboursement.

L'emprunt gouvernemental est donc un *impôt indirect*, à *perception graduelle* et à *long terme*. — Les circonstances seules décident si ce genre d'impôt est préférable à un autre, pour un *temps* et un *cas* donnés.

Un bon gouvernement n'y a recours qu'aux dernières extrémités : 1° pour ne pas se mettre sous la dépendance des banquiers et des compagnies industrielles; 2° parce qu'il vaut mieux atteindre le produit effectué que de détourner les capitaux de l'industrie.

On a demandé si les gouvernements avaient le droit d'anticiper par *l'emprunt* sur le travail des générations à venir. Ce droit est légitime toutes les fois qu'il y a nécessité de conservation, et que l'emprunt est fructueusement employé.

5. *De l'impôt progressif.*

L'impôt progressif est un leurre qui retombe de tout son poids sur les travailleurs.

6. *De l'amortissement.*

Le particulier qui emprunte sans moyens de rembourser et sans efforts pour se liquider, est conduit infailliblement à sa ruine. Il en est de même d'un gouvernement qui ne cherche pas à amortir sa dette.

Les discussions sur l'amortissement n'ont produit qu'un résultat : c'est de prouver qu'il n'était pas *efficace*.—Solution à chercher.

SECTION VI.

DES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES.

1. Organisation départementale et communale.
2. Nécessité de la centralisation *unitaire* et non *absorbante*.
3. Du cadastre.

SECTION VII.

DES ADMINISTRATIONS DE SECOURS PUBLICS.

1. Invalides.
2. Régime des hospices.
3. Maisons d'enfants-trouvés.
4. Dépôts de mendicité.

SECTION VIII.

DE LA POPULATION DANS SES RAPPORTS AVEC LE GOUVERNEMENT.

1. De la conscription.
 2. Du dénombrement.
 3. Nécessité de refondre la statistique, sur la question des rapports de la population avec la subsistance.
-

TROISIÈME PARTIE.

C'est seulement dans cette troisième partie que nous retrouvons, suivant l'ordre *logique*, les questions qui jusqu'ici ont préoccupé exclusivement les économistes. On a voulu se rendre compte des rapports du *gouvernement* avec la *société*, avant d'avoir fait l'*analyse* et la *synthèse* du MÉCANISME SOCIAL et du MÉCANISME GOUVERNEMENTAL. De là une *antinomie* continuelle entre le système réglementaire et le système de la liberté absolue. La *pratique* a toujours nié et niera toujours ces deux solutions contradictoires, telles qu'elles sont aujourd'hui présentées par l'économie politique.

La seule solution possible, ce serait, d'une part, l'*organisation intrinsèque* du système administratif; d'autre part, l'organisation du système social par sa propre action, à côté et sous la protection du pouvoir. Le gouvernement ne peut laisser les relations industrielles absolument libres et livrées à leur propre mouvement, qu'au moment où l'industrie elle-même serait organisée pour la gestion de ses intérêts généraux; alors aussi la *société* laisserait au gouvernement la liberté administrative, et ne se plaindrait mal à propos ni du budget, ni des impôts.

RÈGLE GÉNÉRALE. — Dans l'état actuel du système social, le gouvernement ne peut guider sa pratique exécutive d'après aucune théorie fixe, soit de *réglement* soit de *liberté*; il est forcé d'être *empirique* et d'obéir, pour chaque cas particulier, à des exigences différentes.

RAPPORTS ENTRE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

1^{re} QUESTION. — *Le gouvernement doit-il se faire producteur?*

R.—Toutes les fois que le gouvernement s'empare d'une industrie, il constitue un monopole; mais ce monopole n'est nuisible que parce que le système industriel n'est pas organisé. A ce point de vue, il vaudrait mieux que le gouvernement exerçât toutes les industries à la fois, et établît un MONOPOLE INTÉGRAL, au lieu de quelques petits monopoles partiels. Le *monopole intégral* assurerait au peuple le droit au travail,

préviendrait les abus de la spéculation commerciale, détruirait la faillite et la banqueroute, tandis que le *monopole partiel* nuit à la société sans produire de grands avantages au gouvernement. Néanmoins tout *MONOPOLE partiel* ou *intégral* est en soi vicieux.

Dans certains cas, le monopole partiel vaut encore mieux qu'un impôt. Exemple : la fabrication du tabac.

C'est dans les grandes entreprises de défrichemens que l'action productive du gouvernement offrirait le plus d'avantages à l'*administration* et à la *société*.

2^e QUESTION. *Le travail exécuté par le gouvernement vaut-il mieux et se fait-il à moins de frais que le travail exécuté par des particuliers?*

R.—Les travaux exécutés par le gouvernement ont tous les avantages des gros capitaux, des grandes ressources théoriques et pratiques, de l'exécution en grande échelle; mais ils ont, d'un autre côté, tous les inconvéniens de l'absence d'*intérêt personnel* dans les travailleurs et les agens. Les travaux exécutés par les particuliers sont dans un cas inverse.—Antinomie à résoudre.

3^e QUESTION. — *Le gouvernement doit-il se faire protecteur des diverses industries?*

R.—Oui, par rapport aux tarifs étrangers, et même par rapport à l'intérieur. Il est vrai que dans l'état actuel des choses le gouvernement ne peut jamais protéger une industrie qu'au détriment de quelques autres; mais, s'il n'en protégeait aucune, toutes les industries nouvelles seraient ruinées ou deviendraient impossibles. — La solution pratique doit avoir lieu selon le principe *minima de malis*.

4^e QUESTION. — *La liberté absolue du commerce est-elle possible?*

La liberté absolue du commerce sera une utopie absurde tant que les peuples ne seront pas associés. Aujourd'hui le résultat de son établissement serait la domination anglaise sur tout le globe. Le système des douanes ne peut être autre chose que la police d'un état hostile, où le plus fort et le mieux pourvu tend à faire la loi au plus faible et au plus nécessaire.

5^e QUESTION. — *La fabrication de la monnaie appartient-elle légitimement au pouvoir?*

R. — Oui. — C'est la seule *garantie fixe* des valeurs que le consommateur puisse obtenir dans l'état d'anarchie industrielle. Cette

garantie doit être donnée naturellement par le pouvoir qui est partie NEUTRE entre les deux tendances opposées de l'acheteur et du vendeur.
— Même solution pour les poids et mesures.

6^e QUESTION. — *La loi peut-elle fixer le taux de l'intérêt ?*

R. — Non. — Dans l'ordre actuel, toute législation sur ce point est impossible, parce qu'elle devient inquisitoriale et qu'il existe mille moyens d'éluder. La prescription légale est un encouragement à l'usure et non un obstacle.

7^e QUESTION. — *La loi doit-elle intervenir dans le règlement de la consommation et dans la fixation des PRIX-COURANT ?*

R. — Elle est y est forcée pour tous les objets de première nécessité, sous peine d'abandonner la *subsistance du peuple* à toutes les chances de l'accaparement et de la spéculation commerciale. Aujourd'hui l'action gouvernementale doit être très-bornée, parce qu'elle entraîne après elle beaucoup d'atteintes à la liberté individuelle et des frais énormes. Mais elle doit se montrer partout où l'on peut opérer sans toucher directement aux intérêts individuels. Une statistique complète et un *prix courant comparatif* publié officiellement seraient de haute importance.

8^e QUESTION. — *La loi doit-elle intervenir pour régler la population ?*

R. — Il est clair que dans les états modernes elle n'a nul intérêt à l'*encourager* ; elle n'a aucun moyen honnête de la *diminuer* : mais elle peut opérer indirectement sur la manière de la DISTRIBUER.

Immenses avantages des colonies agricoles-industrielles, organisées dans l'intérieur même du territoire.

9^e QUESTION. — *Le système de colonisation extérieure est-il avantageux ?*

R. — Oui. Le système colonial sera nécessaire tant qu'une nation pourra avoir intérêt à la conquête et à l'envahissement. Le système colonial ne pourrait cesser, *sans devenir une grande duperie*, que par un accord spontané de toutes les nations entre elles. Jusque là les établissements coloniaux n'étant pas en état de se défendre, s'ils étaient livrés à eux-mêmes, tomberaient immédiatement dans d'autres mains et diminueraient de toute leur action de production et de consommation le COMMERCE de la métropole qui les aurait abandonnés.

10^e QUESTION. — *Le gouvernement doit-il intervenir dans les établis-*

semens de charité, tels que hospices, enfans-trouvés, dépôts de mendicité, etc., etc ?

R. — Oui, et très-largement. Autrement on abandonnerait aux spéculations de l'*industrie philanthropique* ce que le pouvoir seul peut faire d'une manière désintéressée.

Sans doute le vice ou la paresse peuvent s'accroître par la perspective d'un refuge certain ; mais c'est de prévenir le vice et la paresse qu'il s'agit, et non de punir l'enfant pour la mère, ou de doubler la peine du malheureux réduit à l'indigence. Les vues émises à cet égard par quelques économistes ne peuvent avoir quelque justice et quelque justesse que dans un état où il serait fait beaucoup pour développer la prévoyance individuelle, où le droit au travail et à l'éducation serait assuré, où tous seraient garantis des faillites, des crises industrielles, etc.

Paris, ce 27 avril 1833.

JULES LECHEVALIER.



